



AU 1^{ER} JANVIER 2020

CONDITIONS & TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES **AUX PARTICULIERS**

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2020 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2020.

La Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous comme avec tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne ou la télécharger sur www.caisse-epargne.fr (Coût selon opérateur téléphonique et / ou fournisseur d'accès Internet).
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20% au 01/10/2019, susceptible d'évolution). Certaines lignes sont indiquées hors taxes (HT) dans le document.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	1,00 €/mois (hors coût opérateur téléphonique) Soit pour information, 12,00 €/an
Tenue de compte	6,00 €/trimestre soit pour information 24,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit : - Carte de paiement internationale à Débit Immédiat : Carte Visa Classic	42,00 €/an
- Carte de paiement internationale à Débit Différé : Carte Visa Classic	42,00 €/an
- Carte de paiement à autorisation systématique : Visa Electron Sensea	36,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) Carte Visa Classic	1,00 €/retrait (à partir du 4 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel ⁽²⁾) - en agence - par Internet	3,80 €/ virement Gratuit
Prélèvement - frais par paiement d'un prélèvement SEPA ⁽²⁾ - frais de mise en place d'un prélèvement SEPA ⁽²⁾	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention ⁽³⁾	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

⁽¹⁾ Assurance Moyens de Paiement est un contrat BPCE Assurances Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350.663.860. Entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 PARIS CEDEX 13. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽²⁾ SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin, État du Vatican et, Principauté d'Andorre.

⁽³⁾ Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

SOMMAIRE



■ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2020 AUX PARTICULIERS

3

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	6
Relevés de compte	6
Tenue de compte	6
Services en agence	6
Services Bancaires de Base	7
Prestations de Base	7



2 BANQUE À DISTANCE

Direct Ecureuil	8
E-documents dont relevé de compte en ligne	8
Règlement SEPAmail	8
AlertEcureuil	8
Coffre-fort numérique	8
Libre-Service Ecureuil	8
Webprotection	8
Money pitch	8
Agrégation de comptes	8
Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)	8
Secur'Pass	8



3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes	9
Virement SEPA	12
Prélèvements / TIP / SEPA	12
Chèques	13
Autres services	14



4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Initial, Confort, Optimal	15
Bouquet Liberté	18
Offre coloc'	20
Offres aux personnes protégées	20
Offre Enjoy	20
Autres offres	21
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière)	23



5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention	24
Opérations particulières	24
Incidents de paiement	24
Frais divers	25
Plafonnements spécifiques	26



6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts	26
Crédits à la consommation	27
Crédits immobiliers	27
Caution bancaire	28



7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire	28
Placements financiers	29



8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurances pour vous et vos proches	31
Assurances pour vos biens	31
Assurances pour vous protéger au quotidien	31
Numéros utiles	32



9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

Frais de location de Coffre-fort	31
Succession	32



10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Change manuel	33
Virements non SEPA	33
Chèques	33



11 TARIFICATION SPÉCIFIQUE AGENCE À DISTANCE ENJOY

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	34
Vos moyens et opérations de paiement	34



12 RÉSOUTRE UN LITIGE

Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié	34
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	35

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

■ OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture de compte /clôture de compte
- Service d'aide à la mobilité bancaire^①
- vers la Caisse d'Epargne (Domicilis)
- vers une autre banque (récapitulatif sur 13 mois des virements et prélevements sur compte de dépôt)
- Désolidarisation d'un compte joint

Gratuit

Gratuit

Gratuit

35,70 €

SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ BANCAIRE :

Grâce à ces services gratuits, la Caisse d'Epargne facilite vos démarches, conformément à la réglementation :
- pour vous accompagner dans votre nouvelle agence Caisse d'Epargne et simplifier vos démarches de transfert de compte lorsque vous changez de région,
- la Caisse d'Epargne effectue en votre nom les formalités afin que les prélevements valides et les virements récurrents se présentent sur votre nouveau compte bancaire.

■ RELEVÉS DE COMPTE

- Relevés de compte en ligne⁽¹⁾
- Périodicité mensuelle
- Par relevé supplémentaire
- Relevé annuel de frais (année précédente)
- Relevés de compte au format papier
- Périodicité mensuelle
- Par relevé supplémentaire
- Relevé annuel de frais (année précédente)
- Édition d'un relevé de compte supplémentaire au guichet
- Relevés de compte en braille (mensuel)

Gratuit

1,20 €

Gratuit

Gratuit

1,20 €

Gratuit

Gratuit

3,90 €

Gratuit

■ TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte (hors Forfaits)⁽²⁾
- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN^①
- Mise à disposition des relevés à l'agence
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽³⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

6,00 €/trimestre

Gratuit

63,20 €/an

30,00 €

DÉFINITION : COORDONNÉES BANCAIRES :

Le RICE (Relevé d'identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélevement sur celui-ci.

Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou frontalier, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

COMpte INACTIF (AU SENS DE L'ARTICLE L312-19 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER) :

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1/ Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livrets et les livrets d'épargne réglementés ;

2/ Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

■ SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

- Versement d'espèces au guichet de votre agence
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

Gratuit

Gratuit

⁽¹⁾ Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

⁽²⁾ Les clients titulaires d'une offre groupée de services ainsi que les jeunes de moins de 26 ans sont exonérés des frais de tenue de compte.

⁽³⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

- Retrait-dépannage d'espèces dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant un appel vers la Caisse d'Epargne domiciliatrice) 5,00 €
- Remise de chèque(s) libellé(s) en euros et compensable(s) en France **Gratuit**

Date de valeur^① = J + 1 ouvré (J = date de comptabilisation / Jour ouvré de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire : du lundi au vendredi).



DATE DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts débiteurs (agios).

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽¹⁾

- Frais de recherche de document(s) sur information(s) disponible(s) en agence (par opération recherchée ou par historique de compte) 17,50 €
- Frais de recherche de document(s) sur information(s) non disponible(s) sur devis en agence (par opération ou par historique de compte) (minimum de 32,30 €)
- Frais de recherche sur contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur, ou sur le paiement d'un chèque 38,70 €/opération contestée

PRESTATIONS DIVERSES

- Confirmation par téléphone d'une opération effectuée à la Caisse d'Epargne 6,10 €€
- Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL) **Gratuit**

■ SERVICES BANCAIRES DE BASE

- Services Bancaires de Base (services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) comprenant :
 1. L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
 2. Un changement d'adresse par an ;
 3. La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
 4. La domiciliation de virements bancaires ;
 5. L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
 6. L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
 7. Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
 8. Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ;
 9. Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
 10. Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ;
 11. Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
 12. La réalisation des opérations de caisse.

■ PRESTATIONS DE BASE

Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :

- L'ouverture et la clôture du compte
- La tenue du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte

Gratuit

Tarifs standards*

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Tarifs standards*

⁽¹⁾ Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier

- L'encaissement de chèques et de virements bancaires Tarifs standards*
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance Tarifs standards*
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Tarifs standards*
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque Tarifs standards*
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne Tarifs standards*

* Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

2 BANQUE À DISTANCE

■ DIRECT ÉCUREUIL

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾ (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, sms, etc.)⁽²⁾ :

Gratuit

DÉFINITION :

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

■ E-DOCUMENTS DONT RELEVÉ DE COMPTE EN LIGNE

Gratuit

■ RÈGLEMENTS SEPAMAIL

- Réponse à une demande de règlement
- Emission d'un virement SEPA via Règlement SEPAMail

Gratuit
Gratuit

■ ALERTECUREUIL

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par sms :
- Frais d'abonnement au service à partir de 26 ans 1,00 €/mois
- Frais d'abonnement au service pour les 12-25 ans : **Gratuit**

■ COFFRE-FORT NUMÉRIQUE (FRAIS DE LOCATION)

Service non commercialisé auprès des mineurs.

- 3 premiers mois gratuits puis

1,20 €

Tarification Jeunes de 18 à 25 ans : - 50 %

■ LIBRE-SERVICE ÉCUREUIL

Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne

Gratuit

■ WEBPROTECTION

Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés⁽¹⁾

Gratuit

■ MONEYPATCH⁽³⁾

(service sécurisé disponible sur internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales)

Gratuit

■ AGGRÉGATION DE COMPTES⁽³⁾

Gratuit

(service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

■ SERVICE DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

- Adhésion au service SOL SMS⁽⁴⁾ ou SOL CAP (carte à puce) **Gratuit**
- Frais de mise à disposition lecteur CAP (Carte A Puce) 19,10 €/lecteur

■ SECUR'PASS

(dispositif d'authentification forte, lié à la détentrice d'un smartphone, permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit

- Inscription (à partir de votre application mobile Caisse d'Epargne)

⁽¹⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès.

⁽²⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

⁽³⁾ Service réservé à la clientèle Banque Privée / Banque du dirigeant.

⁽⁴⁾ Tarification hors coût éventuel de communication. Connexion selon votre opérateur de téléphonie. Gratuit par Internet.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ CARTES (hors cotisation à une offre groupée de services)

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ) :
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT) :
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION QUASI-SYSTÉMATIQUE) :
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE) :
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTES

Carte de paiement

Carte	Visa Infinite ⁽¹⁾	Visa Platinum ⁽¹⁾	Visa Premier	Visa Classic	Visa Classic à contrôle de solde	Visa Electron Sensea	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	-	134,00 € /an	42,00 € /an	-	-	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	300,00 € /an	200,00 € /an	134,00 € /an	42,00 € /an	-	-	Tarification Jeunes de 18 à 25 ans : - 50 %
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	-	-	-	-	-	36,00 € /an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	36,00 € /an	-	

*Avec le Débit Différé, l'ensemble des paiements que vous avez effectués sur un mois sera débité en une seule fois le mois suivant. Vous pourrez suivre ces paiements sur votre espace internet et mobile.

• Carte Bancaire Rechargeable MasterCard réservée aux 12-17 ans 12,00 €/an

Carte de retrait

- Carte de retrait nationale⁽²⁾ 25,00 €/an
- Carte Noméa (réservé aux personnes protégées) 22,00 €/an

Tarification Jeunes de 12 à 17 ans : 13,50 €/an

* Concernant les 12-17 ans, la carte Noméa est réservée aux mineurs dont l'administration légale est soumise au contrôle du juge des tutelles (en application de l'article 387-3 du Code Civil), aux mineurs sous administration ad hoc ou bénéficiant d'une mesure de tutelle.

• Carte Equilibra Interbancaire⁽²⁾ 22,00 €/an

Tarification Jeunes de 16 à 17 ans : 13,50 €/an

• Carte Equilibra sans code 22,20 €/an

• Carte Tribu Cirrus (retrait international interbancaire)⁽²⁾ 18,95 €/an

Tarification Jeunes de 0 à 16 ans : **Gratuit**

⁽¹⁾ Les Cartes Visa Infinite et Visa Platinum sont commercialisées uniquement à Débit Différé.

⁽²⁾ Arrêt de commercialisation.

• Choix du visuel	Carte Visa Classic IZICARTE ⁽¹⁾ Carte Visa Classic	Carte Visa Premier IZICARTE ⁽¹⁾ Carte Visa Premier	Carte Bancaire Rechargeable
Visuel de collection permanente	10,60 € ⁽²⁾	Gratuit ⁽³⁾	6,10 € ⁽²⁾
Visuel personnel	12,70 € ⁽²⁾	Gratuit	-

■ VIREMENT SEPA^① FRAIS PAR VIREMENT SEPA (CAS D'UN VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ET CAS D'UN VIREMENT SEPA PERMANENT)

i DÉFINITION :

Le compte est débité du montant d'un virement SEPA⁽⁴⁾, permanent ou occasionnel, libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

- Service Paylib entre amis Gratuit
(Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 €)

FRAIS PAR VIREMENT VERS UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE

	Au guichet de l'agence	Via internet (Direct Ecureuil Internet)	Via application mobile
Virement SEPA occasionnel	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300 €	-	-	Gratuit
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà 300 €	-	-	1 €

FRAIS PAR VIREMENT VERS UNE AUTRE BANQUE

	Au guichet de l'agence	Via internet (Direct Ecureuil Internet)	Via application mobile
Virement occasionnel	3,80 €	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,35 €	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300 €	3,80 € + 1 €	-	Gratuit
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà 300 €	3,80 € + 1 €	-	1 €

AUTRES OPÉRATIONS

- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission Gratuit
- Demande de retours de fonds sur virement unitaire émis à tort Gratuit
- Demande de retours de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort Gratuit

■ PRÉLÈVEMENTS / TIP / SEPA

PRÉLÈVEMENTS SEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit

⁽¹⁾ Izicarte et Tezo sont des produits de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽²⁾ Cotisation due à chaque commande d'un visuel de collection ou d'un visuel personnel (en cas de souscription, renouvellement à échéance, renouvellement avant échéance ou perte de carte).

⁽³⁾ Limité au choix d'un seul visuel de collection pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10,60 € au-delà.

⁽⁴⁾ SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin, Etat du Vatican et, Principauté d'Andorre.

OPPOSITIONS SUR PRÉLÈVEMENT SEPA

- Révocation ou contestation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement SEPA Gratuit
- Opposition tout prélèvement SEPA 19,00 €/opération
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA Nous consulter

	En agence	Sur Internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire ⁽⁵⁾ (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ⁽⁶⁾ ou ICS)	Gratuit	-
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche ⁽⁷⁾ (créanciers autorisés)	-	Gratuit

i DÉFINITION : ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA) :

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

i DÉFINITION : RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DE MANDAT) :

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

LISTE NOIRE : Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne.

LISTE BLANCHE : Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer sur son compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Epargne. Le client bénéficiaire de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) qu'il désigne.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT SEPA POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE A PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement SEPA Gratuit
- Création, modification et gestion du mandat Gratuit
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement SEPA Gratuit
- Émission d'un prélèvement SEPA Gratuit
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis Gratuit
- Frais de demande deversement d'un prélèvement SEPA émis Gratuit
- Paiement d'un TIPSEPA (titre interbancaire de paiement SEPA) Gratuit

■ CHÈQUES^①

- Mise à disposition de chéquier à l'agence Gratuit
- Remise de chèque(s) Gratuit
- Renouvellement automatique de chéquier Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Par courrier simple 3,50 €/envoi
 - En recommandé 10,00 €/envoi
- Paiement d'un chèque (uniquement libellé en euro et payable en France) Gratuit
- Frais de copie de chèque (recto), remis à l'encaissement par le bénéficiaire, sur un compte CEBPAL depuis moins de 3 mois Gratuit
- Frais de copie d'un chèque (recto) - autres cas 13,10 €/chèque
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence 7,50 €/chèquier
- Délai d'encaissement ou d'indisponibilité⁽⁸⁾ 15 jours calendaires
- Emission d'un chèque de banque en agence⁽⁹⁾ 14,80 €

DÉFINITION :

CHÈQUE : Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

DÉLAI D'ENCAISSEMENT OU D'INDISPONSIBILITÉ : Délai pendant lequel la Caisse d'Epargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement.

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés, sauf situation particulière dûment motivée et justifiant l'application d'un délai supérieur). La provision est alors indisponible.

CHÈQUE DE BANQUE : Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

- Frais d'opposition sur un chèque par l'émetteur 19,00 €/opposition
- Frais d'opposition sur plusieurs chèques ou chéquier par l'émetteur 26,60 €/opposition

Tarification Jeunes de 18-25 ans : - 50%

AUTRES SERVICES**SERVICE OPÉRATIONS COURANTES ILLIMITÉES**

- Frais d'émission d'un chèque de banque, émission d'un virement SEPA sur tous canaux, frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA, frais d'envoi de chéquiers, frais de recherche de documents sur information disponible en agence, réédition de code secret carte 31,20 €/an

ÉPARGNE AUTOMATIQUE

- Eparfix^① 5,90 €/an
- Eparplus^① 5,90 €/an

① EPARFIX permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement. Vous pouvez ainsi épargner votre argent sans avoir à y penser, en choisissant le montant, la date des virements et les comptes concernés.

EPARPLUS vous permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie vers un ou plusieurs produits d'épargne souscrits auprès de la Caisse d'Epargne.

4**OFFRES GROUPÉES DE SERVICES****■ INITIAL, CONFORT, OPTIMAL**

Ces offres sont composées des services suivants :

Initial	
Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾	Visa Classic ⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil - Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil - Un chéquier⁽⁵⁾ - Les services EPARFIX et EPARPLUS - L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne - Tenue de compte - Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) - Autorisation de découvert⁽⁶⁾
Formule Famille ⁽⁷⁾	12,00 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	6,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	50 %
Formule Individuelle Jeunes Mineurs	1,00 €/mois
Professionnels ⁽⁹⁾	50 %

⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

⁽²⁾ La Carte Visa Classic à contrôle de solde (carte à autorisation quasi-systématique) est commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.

⁽³⁾ Les Cartes Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ À l'exception des clients mineurs.

⁽⁶⁾ Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans.

⁽⁷⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.

⁽⁸⁾ Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽⁹⁾ Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.

Confort			
Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾			
	Visa Classic à contrôle de solde ⁽²⁾	Visa Classic ⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
<ul style="list-style-type: none"> - Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil - Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil - Un chéquier⁽⁵⁾ - Les services EPARFIX et EPARPLUS - L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne - Tenue de compte - Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) - Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ - Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers d'identité et vol des clés)⁽⁷⁾ 			
<p>Autres services inclus dans l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil - Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil - Un chéquier⁽⁵⁾ - Les services EPARFIX et EPARPLUS - L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne - Tenue de compte - Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + - Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ - Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé - Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus - Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers d'identité et vol des clés)⁽⁷⁾ 			
Formule Famille ⁽⁸⁾	14,00 €/mois	19,00 €/mois	
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	9,00 €/mois	15,00 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	50 %		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs	50 %		
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 %		

⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier (avec ou sans la fonction IZICARTE). Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

⁽²⁾ La Carte Visa Classic à contrôle de solde (carte à autorisation quasi-systématique) est commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.

⁽³⁾ Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ À l'exception des clients mineurs.

⁽⁶⁾ Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans.

⁽⁷⁾ L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350.663.860. Entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 PARIS CEDEX 13. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁸⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (3 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.

⁽⁹⁾ Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽¹⁰⁾ Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.

Optimal				
Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾				
Visa Classic à contrôle de solde ⁽²⁾	Visa Classic ⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum ⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit différé	Visa Infinite ⁽³⁾ Débit différé
<ul style="list-style-type: none"> - Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil - Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil - Un chéquier⁽⁵⁾ - Les services EPARFIX et EPARPLUS - L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne - Tenue de compte - Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + - Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ - Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé - Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus - Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers d'identité et vol des clés)⁽⁷⁾ 				
<p>Autres services inclus dans l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil - Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil - Un chéquier⁽⁵⁾ - Les services EPARFIX et EPARPLUS - L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne - Tenue de compte - Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + - Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ - Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé - Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus - Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers d'identité et vol des clés)⁽⁷⁾ 				
Formule Famille ⁽⁸⁾	27,00 €/mois	34,00 €/mois	44,00 €/mois	
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	20,00 €/mois	25,00 €/mois	35,00 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	50 %			
Formule Individuelle Jeunes Mineurs	50 %			
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 %			

⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum, 2 cartes Visa Platinum (avec ou sans la fonction IZICARTE) ou 2 cartes Visa Premier (avec ou sans la fonction IZICARTE) ou 2 cartes infinite. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

⁽²⁾ La Carte Visa Classic à contrôle de solde (carte à autorisation quasi-systématique) est commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.

⁽³⁾ Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ À l'exception des clients mineurs.

⁽⁶⁾ Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans.

⁽⁷⁾ L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350.663.860. Entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 PARIS CEDEX 13. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁸⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (3 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.

⁽⁹⁾ Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽¹⁰⁾ Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.

■ BOUQUET LIBERTÉ

(cette offre n'est plus commercialisée)

Bouquet Liberté est un ensemble de services essentiels* pour gérer votre argent au quotidien :

- un compte de dépôt (simple ou joint⁽¹⁾) incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel numérique (ou papier),
- une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte formule Individuelle)⁽²⁾,
- une autorisation de découvert⁽³⁾⁽⁴⁾,
- un abonnement à des services de banque à distance⁽⁵⁾ (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- un service d'épargne automatique.

L'offre met à disposition un chéquier⁽³⁾⁽⁴⁾ et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à Débit Immédiat, Différé ou à autorisation systématique), ainsi qu'un forfait de retraits gratuits* hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Epargne. Elle propose des services complémentaires à tarifs réduits à souscrire en option selon vos besoins.

*Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte mensuel (numérique ou papier), l'abonnement à des services de banque à distance, le service chéquier, 3 retraits d'espèces (par mois et par carte) hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Epargne.

COTISATION MENSUELLE À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES BOUQUET LIBERTÉ

La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

Fourniture d'une carte au choix ⁽³⁾	Carte Visa Electron Sensea (à Débit Immédiat uniquement)	Carte Visa Classic ou Carte Visa Classic IZICARTE ⁽⁶⁾ (à Débit Immédiat ou différé)	Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier IZICARTE ⁽⁶⁾ (à Débit Immédiat ou différé)	Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum IZICARTE ⁽⁶⁾ (à Débit Différé uniquement)	Carte Visa Infinite (à Débit Différé uniquement)
≥ 28 ans Cotisation standard	8,85 €/mois soit 106,2 €/an	8,85 €/mois soit 106,2 €/an	15 €/mois soit 180 €/an	20,75 €/mois soit 249 €/an	28,50 €/mois soit 342 €/an
26-27 ans -15% de réduction ⁽⁷⁾	7,53 €/mois	7,53 €/mois	12,75 €/mois	17,64 €/mois	24,23 €/mois
22-25 ans -50% de réduction ⁽⁷⁾	4,43 €/mois	4,43 €/mois	7,50 €/mois	10,38 €/mois	14,25 €/mois
18-21 ans -75% de réduction ⁽⁷⁾	2,22 €/mois	2,22 €/mois	3,75 €/mois	5,19 €/mois	7,13 €/mois
12-17 ans	1,00 €/mois	1,00 €/mois			

* pour les souscriptions depuis le 16/06/2014. Les souscriptions effectuées avant le 16/06/2014 bénéficient d'une réduction de 50% sur le tarif standard.

FOURNITURE D'UNE CARTE SUPPLÉMENTAIRE⁽³⁾ AU CHOIX (POUR LE CO-TITULAIRE DANS LE CAS D'UN COMPTE JOINT)

Le coût mensuel supplémentaire est intégré à la cotisation mensuelle du forfait.

- Carte Visa Classic, Carte Visa Classic IZICARTE⁽⁶⁾ ou Carte Visa Electron Sensea 1,10 €/mois
- Carte Visa Premier, Carte Visa Premier IZICARTE⁽⁶⁾ 5,50 €/mois*
- Carte Visa Platinum (à Débit Différé uniquement) 8,10 €/mois*
- Carte Visa Infinite (à Débit Différé uniquement) 12,50 €/mois*

*2^e carte de même gamme ou de gamme inférieure à la 1^{re}.

⁽¹⁾ Le compte joint est réservé aux personnes capables et donc exclu aux mineurs.

⁽²⁾ Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽³⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

⁽⁴⁾ Service(s) non commercialisé(s) auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès.

⁽⁶⁾ IZICARTE et Teoz sont des produits de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽⁷⁾ Réduction sur la cotisation standard hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À TARIF PRÉFÉRENTIEL DANS LE CADRE DU BOUQUET LIBERTÉ⁽¹⁾

Avec Bouquet Liberté, vous choisissez vos services à la carte, vous décidez quand vous le souhaitez de les faire évoluer. En fonction du nombre de services souscrits, vous bénéficiez d'une remise (jusqu'à -20 %) par rapport au service souscrit à l'unité.

- Pour 1 service payant souscrit : 10 % de remise sur le prix à l'unité
- Pour 2 services payants souscrits : 15 % de remise sur leur prix à l'unité
- Pour 3 services payants souscrits et plus : 20 % de remise sur leur prix à l'unité

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	Tarif mensuel à l'unité	Tarifs mensuels du/des service(s) avec Bouquet Liberté		
		1 service	2 services	3 services ou plus
Retraits déplacés illimités par carte	1,05 €	0,95 €	0,90 €	0,84 €
Option Internationale Formule 1 : Voyage Jeunes 12-25 ans : -50% **	4,00 €	3,60 €	3,40 €	3,20 €
Option International Formule 2 : Séjour Jeunes 12-25 ans : -50% **	16,00 €	14,40 €	13,60 €	12,80 €
Opérations courantes illimitées ⁽³⁾	2,60 €	2,34 €	2,21 €	2,08 €
Franchise d'agios ⁽²⁾⁽³⁾	1,56 €	1,41 €	1,33 €	1,25 €
Coffre-fort numérique ⁽³⁾ Jeunes 18-25 ans : Gratuit	1,20 €	1,08 €	1,02 €	0,96 €
AlertEureuil Individuel Jeunes 12-25 ans : Gratuit	1,00 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €
E-Carte Bleue ⁽³⁾	1,00 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €

** La remise jeune ne se cumule pas avec les remises liées au nombre de services complémentaires souscrits dans le cadre de l'offre groupée de services Bouquet Liberté.

SERVICES « ASSURANCES » ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	Tarif annuel ⁽⁶⁾ (dont frais de gestion)	Remises du/des service(s) avec Bouquet Liberté ⁽⁷⁾		
		1 service	2 services	3 services ou plus
Protection Juridique ⁽⁵⁾	86,68 €	-10%	-15%	-20%
Sécur'Média Individuelle ⁽⁵⁾ Formule 1	42,60 €	-10%	-15%	-20%
Sécur'Média Individuelle ⁽⁵⁾ Formule 2	84,60 €	-10%	-15%	-20%
Sécur'Média Famille ⁽⁵⁾⁽⁸⁾ Formule 1	61,60 €	-10%	-15%	-20%
Sécur'Média Famille ⁽⁵⁾⁽⁸⁾ Formule 2	115,60 €	-10%	-15%	-20%
Assurance sur Épargne ⁽⁵⁾	27,00 €	-10%	-15%	-20%

⁽¹⁾ Les prix à l'unité des services complémentaires sont détaillés dans la partie : 2 BANQUE A DISTANCE (AlertEureuil, Coffre-fort Numérique), la partie : 3 VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT (E-Carte Bleue, Service retraits illimités et à l'international, Service opérations courantes illimitées, Eparfix, Eparplus, Franchise d'agios) et la partie : 8 ASSURANCES ET PREVOYANCE. (Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne).

⁽²⁾ En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus (Cf. partie 6 : DÉCOUVERTS ET CREDITS).

⁽³⁾ Service(s) non commercialisé(s) auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁶⁾ Tarifs (hors frais de gestion), en vigueur au 01/11/2019 susceptibles de connaître une évolution en cours d'année. Les frais de gestion sont de 4 € pour la Protection Juridique et 3 € pour Sécur'Média et Assurance sur Epargne. La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes.

⁽⁷⁾ Les remises possibles associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurances.

⁽⁸⁾ Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux (se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants de moins de 25 ans ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement ou économiquement et à charge de l'un ou de l'autre.

■ OFFRE COLOC' (OFFRE GROUPÉE DESTINÉE AUX 18-30 ANS)

L'Offre Coloc' est composée* d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (une carte de paiement à autorisation systématique -Visa Electron Sensea).

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé mensuel de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

• Cotisation à une offre groupée de services « COLOC' »

- sans carte de paiement Gratuit
- option : carte Electron Sensea 1,00 €/mois et/ou carte (carte de paiement internationale à autorisation systématique)

■ OFFRES AUX PERSONNES PROTÉGÉES

Satellis Autonomie et Satellis Autonomie Plus sont des offres groupées de services* réservées aux personnes protégées comprenant un compte de dépôt incluant la tenue de compte, la fourniture d'une carte de débit au choix, ainsi qu'un ensemble de services dont le relevé de compte mensuel, l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement⁽¹⁾), le Service Opposition⁽¹⁾, Satellis Assurance⁽¹⁾, le service d'épargne automatique... Ces offres mettent à disposition, sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne, un chéquier sur demande du client et/ou du mandataire.

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte mensuel et le chéquier.

• COTISATION A UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE

- Avec la fourniture d'une carte de retrait Interbancaire et Internationale NOMÉA 2,30 €/mois

Tarification Jeunes de 12 à 17 ans : 1,00 €/mois

- Avec la fourniture d'une carte de retrait Equilibra sans code 2,30 €/mois
- Avec la fourniture d'une carte de retrait Interbancaire et Internationale Equilibra (Arrêt de la commercialisation) 2,30 €/mois
- Avec la fourniture d'une carte de retrait majeurs protégés (Arrêt de la commercialisation) 2,30 €/mois

• COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE PLUS

- Avec la fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron Sensea 3,20 €/mois

Tarification Jeunes de 12 à 17 ans : 1,00 €/mois

■ OFFRE ENJOY

Cette offre groupée de services est réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Sa commercialisation est réservée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel.

<ul style="list-style-type: none"> - Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique*, - La tenue de compte, - Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde, - Chéquier (sur demande)*, - L'abonnement à des services de banque à distance : Direct Ecureuil Internet et Mobile*, - Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)*, - Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne*, - 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)* - L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass*, - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle - Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)*, - Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet*, - Les prestations suivantes liées à la carte de débit Visa Classic : <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • la réédition/ réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte – sous réserve de commercialisation) 	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
---	---

* services gratuits à l'unité

■ AUTRES OFFRES⁽¹⁾ (ces offres ne sont plus commercialisées)

- Forfait Satellis Essentiel: Offre groupée de service comprenant: Découvert autorisé permanent⁽²⁾, Exonération d'agios en dessous de 1,50 €/trimestre⁽³⁾, Service chéquier (envoi simple à domicile), Assurance Moyens de Paiement⁽⁴⁾, Service Opposition⁽⁴⁾, Eparfix/ Eparplus (service d'Epargne automatique), Frais de tenue de compte, Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS,etc.), 1 relevé mensuel gratuit de compte multi-produits ou relevé de compte en ligne (DEI)/mois, Historique (gratuit) des opérations disponible sur Direct Ecureuil Internet, 1 opposition sur chèque par an.

⁽¹⁾ Les prix à l'unité des services complémentaires sont détaillés dans la partie : 2. BANQUE A DISTANCE (AlertEcureuil, Coffre-fort Numérique), la partie : 3. VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT (Carte Bleue, Service retraits illimités et à l'international, Service opérations courantes illimitées, Eparfix, Eparplus, Franchise d'agios) et la partie : 8. ASSURANCES ET PREVOYANCE.

⁽²⁾ Service non commercialisé aux mineurs.

⁽³⁾ En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus (Cf. partie 6 : DÉCOUVERTS ET CRÉDITS).

⁽⁴⁾ Assurance Moyens de Paiement, Satellis Assurances, Service Opposition, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽¹⁾ Assurance Moyens de Paiement, Satellis Assurances, Service Opposition, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

- Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :

Visa IZICARTE ⁽¹⁾ , Visa Classic ou Visa Electron Sensea (DI) ⁽²⁾	9,10 €
Tarification Jeunes de moins de 26 ans : - 50%	
- 2 ^{de} carte Visa Classic ou Visa Classic IZICARTE ⁽¹⁾ (DI) ⁽³⁾	+ 1,15 €/mois
- Service Débit Différé	+ 1,15 €/mois

• Forfait Satellis Essentiel + :

Offre groupée de services comprenant le contenu du Forfait Satellis Essentiel et Satellis Assurance⁽⁴⁾

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Visa IZICARTE ⁽¹⁾ ou Visa Classic ou Visa Electron Sensea (DI) ⁽²⁾	10,00 €
Tarification Jeunes de moins de 26 ans : - 50%	
- 2 ^{de} carte Visa Classic ou Visa Classic IZICARTE ⁽¹⁾ (DI) ⁽³⁾	+ 1,15 €/mois
- Service Débit Différé	+ 1,15 €/mois

• Forfait Satellis Integral :

Offre groupée de services comprenant le contenu du Forfait Satellis Essentiel +, 1 rédition de code confidentiel par an et les frais de mise en place d'un virement permanent

- Cotisation mensuelle :

avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) :

Visa Premier IZICARTE ⁽¹⁾ ou Visa Premier (DI-DD) ⁽³⁾	16,00 €
Tarification Jeunes de moins de 26 ans : - 50%	

avec la fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) :

Visa Infinite (DI-DD) ⁽³⁾	30,50 €
Tarification Jeunes de moins de 26 ans : - 50%	

- 2 ^{de} carte : Visa Premier ou Carte Visa Premier IZICARTE ⁽¹⁾ (DI-DD) ⁽³⁾	+ 5,50 €/mois
- 2 ^{de} carte Visa Infinite (DI-DD) ⁽³⁾	+ 12,50 €/mois

• Compte Tribu :

Offre groupée de services réservée aux 12-17 ans, comprenant un relevé de compte multi produits par mois

- Cotisation annuelle avec la fourniture d'une carte de retrait Tribu Cirrus 12,80 €/an

• Satellis Jeune :

Offre groupée de services réservée aux 16-17 ans, un relevé mensuel gratuit de compte multi produits / mois et l'Assurance perte ou vol des cartes Visa ou Visa Electron Sensea⁽⁴⁾

- Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :

Visa Electron Sensea (DI) ⁽²⁾	1,15 €/mois
--	-------------

• Futeo :

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽⁵⁾, AlertEcureuil, l'envoi simple du chéquier à domicile et l'Assurance perte ou vol des cartes Visa ou Visa Electron Sensea⁽⁴⁾

- Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :

Visa Classic ⁽³⁾	1,15 €/mois
-----------------------------	-------------

⁽¹⁾Izicarte et Teoz sont des produits de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽²⁾Débit Immédiat uniquement.

⁽³⁾DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.

⁽⁴⁾Assurance Moyens de Paiement, Satellis Assurances, Service Opposition, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁵⁾Service non commercialisé aux mineurs

• Satellis One :

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽¹⁾, AlertEcureuil, l'envoi simple du chéquier à domicile, un relevé de compte mensuel gratuit multi produits par mois et l'assurance perte ou vol des cartes Visa et Visa Electron Sensea⁽²⁾

- Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) Visa Classic (DI ou DD)⁽³⁾ ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron Sensea⁽⁴⁾

1,15 €/mois

• Satellis Tribu :

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽¹⁾, l'envoi simple du chéquier à domicile, un relevé de compte mensuel gratuit multi produits / mois et l'assurance perte ou vol des cartes Visa et Visa Electron Sensea⁽²⁾

- Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) Visa Classic (DI ou DD)⁽³⁾

3,80 €/mois

- Cotisation mensuelle avec la fourniture de deux cartes de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) Visa Classic (DI ou DD)⁽³⁾

4,40 €/mois

■ OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

1. La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
2. La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): Visa Electron Sensea⁽⁴⁾
3. Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
4. Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
5. Deux chèques de banque par mois
6. Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
7. Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
8. La fourniture de relevés d'identités bancaires
9. Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention par opération prévu à l'article R. 312-4-2
10. Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte* fixé à 16,50 €/mois.
11. Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
12. Un changement d'adresse une fois par an
 - Cotisation à l'offre groupée de services « OCF » 36,00 €/an soit 3,00 €/mois
 - Cotisation d'une carte Visa Electron Sensea⁽⁴⁾ pour le cotitulaire d'un compte joint 13,20 €/an soit 1,10 €/mois

⁽¹⁾Service non commercialisé aux mineurs

⁽²⁾Assurance Moyens de Paiement, Satellis Assurances, Service Opposition, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽³⁾DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.

⁽⁴⁾Débit Immédiat uniquement.

⁽⁵⁾Frais concernés : Les commissions d'intervention, Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

5

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS^①

① DÉFINITION :

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE : Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

■ COMMISSION D'INTERVENTION^①

① DÉFINITION :

COMMISSION D'INTERVENTION : Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

• Par opération	8,00 €
• Dans la limite d'un plafond mensuel	80,00 €

Pour les détenteurs de l'Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (OCF)

• Par opération	4,00 €
• Dans la limite d'un plafond mensuel	16,50 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.*

Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF

• Par opération	8,00 €
• Dans la limite d'un plafond mensuel	25,00 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.*

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base	
• Par opération	4,00 €
• Dans la limite d'un plafond mensuel	20,00 €

■ OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	28,00 €
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la saisie)	Plafond fixé à 83,33€ ⁽¹⁾
• Frais par saisie sur coffre, frais par saisie attribution, ou frais par saisie conservatoire	110,80 €

■ INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS À VOS CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte	39,60 €
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	26,60 €

REJET DE CHÈQUE^①

① DÉFINITION :

REJET DE CHÈQUE : refus de paiement par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Chèque inférieur ou égal à 50 €	22,00 €/rejet ⁽²⁾
- Chèque supérieur à 50 €	42,00 €/rejet ⁽²⁾
- Dans la limite d'un plafond journalier de	100,00 €

⁽¹⁾ Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

⁽²⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

* Frais concernés : Les commissions d'intervention, Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

- Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :
 - Les frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)⁽¹⁾
 - Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire, le cas échéant
 - Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
 - La déclaration BDF (Banque de France)
 - Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Les frais de blocage de provision pour régularisation
 - Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

REJET DE PRÉLÈVEMENT SEPA^①

① DÉFINITION

REJET DE PRÉLÈVEMENT SEPA : Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Frais de rejet de prélèvement SEPA, TIPSEPA et Télérèglement SEPA pour défaut de provision

• Prélèvement SEPA inférieur à 20 €	montant de l'opération
• Prélèvement SEPA supérieur ou égal à 20 €	12,00 €/rejet ⁽²⁾

Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽³⁾, pour les clients détenteurs de l'OCF

• Si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération plafonné à 6,00 €
• Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	6,00 € par rejet ⁽²⁾
• Frais dans la limite d'un plafond de	16,50 €/mois ⁽⁴⁾

Pour les détenteurs des « Services Bancaires de Base », les rejets tarifés sont plafonnés à 3 opérations par mois avec une remise de 50 % sur le coût de chaque rejet.

REJET DE VIREMENT

• Frais ⁽⁵⁾ de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	Gratuit
• Frais ⁽⁵⁾ de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Gratuit

■ FRAIS DIVERS

• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) ⁽⁶⁾	13,00 €
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi recommandé) ⁽⁶⁾	16,40 €
• Courrier de mise en demeure (envoi recommandé)	16,40 €
• Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	23,50 €/chèque
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ⁽⁷⁾ et non rejeté (maximum 1 par jour) ⁽¹⁾	10,10 €

① DÉFINITION

DÉFINITION : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision. Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement SEPA sans provision et non rejeté (maximum 1 par jour) ⁽¹⁾	10,10 €
--	---------

⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement SEPA.

⁽²⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

⁽³⁾ Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

⁽⁴⁾ Frais inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

⁽⁵⁾ Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

⁽⁶⁾ Frais de poste inclus

■ PLAFONNEMENTS SPECIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte* pour les clients détenteurs de l'OCF Plafonnement de 16,50€/mois.
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte* pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement de 25 €/mois.

*Frais concernés : Les commissions d'intervention, Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, Les frais suite à notification signalee par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

■ DÉCOUVERTS

À SAVOIR:

Un découvert adapté à sa situation peut permettre de faire face aux aléas, pensez à demander conseils à votre gestionnaire !

AUTORISATION DE DÉCOUVERT PERMANENT ^{(1) (2)}

- Taux Nous consulter
- Frais de gestion 16,00 €/an

AUTORISATION PONCTUELLE DE DÉCOUVERT NÉGOCIÉ ⁽¹⁾

- Taux Nous consulter
- Frais de gestion 19,00 €/découvert négocié

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

(Autorisation exceptionnelle de disposer de fonds qui dépassent le solde du compte ou l'autorisation de découvert convenue)

- Taux Taux du découvert autorisé + majoration dans la limite du taux d'usure ⁽³⁾

Par exemple pour un découvert de 500 € au taux débiteur de 14,15 % sur une durée de 30 jours, le TAEG ⁽⁴⁾ ressort à 18,28 % pour une période de 30 jours. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

■ DÉFINITION : INTÉRêTS DÉBITEURS (AGIOS)

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

SERVICE FRANCHISE D'AGIOS

18,70 €

(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

EXONÉRATION DES INTÉRêTS DÉBITEURS (sous réserve de commercialisation-renseignez-vous en agence)

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500 € 3,50 €/mois
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000 € 6,60 €/mois

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier.

⁽²⁾ Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

⁽³⁾ Taux d'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence.

⁽⁴⁾ Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe aux articles R. 314-1 à R. 314-10 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si elle est déterminée.

■ CRÉDITS À LA CONSOMMATION ⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

Teoz⁽²⁾⁽³⁾ et IziCarte⁽²⁾ sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires

Nous consulter

PRÊT PERSONNEL

- Frais de dossier
 - Prêt Apprenti
 - Prêt étudiant

Nous consulter

Gratuit
Gratuit

AUTRES SERVICES

- Information annuelle aux caution

Gratuit

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT*

Cette offre est proposée par Capitole Finance-Tofino intermédiaire de crédit du bailleur Natixis Lease**. Pour tout renseignement contacter le 09 70 83 11 10***

* Offre réservée aux clients Caisses d'Epargne, accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par le bailleur Natixis Lease.

**Natixis Lease, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 267 242 320 Euros, immatriculée R.C.S. Paris B 379 155 369. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris. N'ORIAS : 07 029 339. Offre réservée aux clients particuliers des Caisses d'Epargne après acceptation du dossier par Natixis Lease et après expiration du délai légal de rétractation. Capitole Finance – Tofino , société anonyme au capital de 32 293 310 euros, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08040602 située 2839, La Lauragaise - BP 28208 - 31682 Labège Cedex, RCS Toulouse 433 952 918 - intermédiaire de crédit commercialisant la location avec option d'achat à titre non exclusif pour le compte de Natixis Lease.

***Appel non surtaxé, court selon votre opérateur. La plateforme est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h30 à 17h30.

■ CRÉDITS IMMOBILIERS ⁽⁴⁾

FRAIS DE DOSSIER

- Prêt immobilier
- Prêt Epargne Logement (LEL ou PEL)
- Prêt à Taux Zéro

Nous consulter

Gratuit
Gratuit

LES ASSURANCES

- Assurance des emprunteurs
- Garantie Revente et Services Résidence Principale ^{(5) (6)}
 - Un seul prélèvement sur 5 ans
 - Ou un prélèvement annuel pendant 5 ans

Nous consulter

185,00 €/5 ans
37,00 €/an

GESTION COURANTE

- Attestation pour la CAF
- Autres attestations
- Frais de recherche de documents
- Rédition d'un tableau d'amortissement (hors édition pour modularité d'échéance à date anniversaire)
- Envoi en recommandé d'un relevé d'intérêts acquis Epargne Logement
- Mise à disposition en agence d'un relevé d'intérêts acquis Epargne Logement
- Information annuelle aux caution

Gratuit
20,60 €
sur devis

20,60 €
15,10 €
Gratuit
Gratuit

AVENANTS SUR CRÉDITS IMMOBILIERS

- Rédaction d'un avenant à un contrat de prêt (modification partielle de l'offre de prêt hors modification de taux et hors substitution assurance emprunteur)

1 % du capital restant dû
(Mini 185 € - Maxi 250 €)

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier.

⁽²⁾ BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽³⁾ Arrêt de commercialisation.

⁽⁴⁾ Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

⁽⁵⁾ Garantie Revente et Services de la Résidence Principale est un contrat BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur. Arrêt de commercialisation au 31/12/2019.

⁽⁶⁾ Tarifs en vigueur au 01/10/2019.

• Rédaction d'un avenant / réaménagement de prêt avec modification de taux	Nous consulter
• Changement de compte de prélèvement SEPA d'un contrat de prêt	20,60 €
• Désolidarisation de prêt (entre co-emprunteurs ou caution)	365,25 €
• Duplicita de contrat de prêt	49,60 €
• Transfert de prêt sur nouvel immeuble et/ou nouvel emprunteur ⁽¹⁾	372,00 €
• Révision d'un prêt Primo	Gratuit
• Report d'échéance(s) Primo report	46,50 €

⁽¹⁾ cette tarification ne comprend pas le montant des intérêts appliqués à l'échéance reportée.

REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

• Simulation de décompte de remboursement anticipé d'un prêt	Gratuit
• Indemnités contractuelles de remboursement anticipé total ou partiel	Voir conditions générales du prêt

FRAIS DE GARANTIES ET MAINLEVÉES

Caution

• Caution SACCEF	Nous consulter
• Caution personnelle et solidaire	48,00 €
• Caution personnelle et solidaire pour un prêt Étudiant ou Apprenti	Gratuit

Nantissements

• Nantissement de valeurs ou de contrats détenus en Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	56,00 €/compte
• Nantissement de valeurs ou de contrats détenus Hors Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	203,00 €/compte
• Nantissement de parts de SCI - SCPI	557,00 €
• Nantissement de parts de sociétés autres	410,00 €

Autres

• Frais d'enregistrement par acte	Débours réels
• Frais d'enregistrement d'hypothèque maritime/fluviale	Nous consulter
• Frais de mainlevée d'hypothèque ou de nantissement (partielle ou totale)	107,00 €
• Gage de véhicule	162,00 €/acte

■ CAUTION BANCAIRE

• Frais de mise en place (mini 80 €, maxi 770 €)	1 % du montant de l'opération
• Commission d'engagement sur le montant de la caution autorisée	1 % /an

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

■ ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTI-PRODUITS ÉPARGNE (format papier ou numérique)

• Dans une offre groupée de services	Gratuit
- Jusqu'à 12 éditions de relevés par an	1,30 €
- Par édition de relevé supplémentaire	
• Hors offre groupée de services	Gratuit
- Jusqu'à 4 éditions de relevés par an	1,30 €
- Par édition de relevé supplémentaire	
- Relevé de compte multi-produits en braille (mensuel)	Gratuit
- Mise à disposition de relevés à l'agence	63,20 €/an

TRANSFERTS DE COMPTE

• Frais de transfert d'un LEL ou PEL au sein du réseau des Caisses d'Epargne	Gratuit
• Frais de transfert de compte épargne vers une autre banque :	
- transfert d'un Livret Epargne Logement (LEL)	89,00 €
- transfert d'un Plan Epargne Logement (PEL)	128,00 €
- transfert d'un Plan Epargne Populaire (PEP)	128,00 €

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

RETRAITS D'ESPÈCES EN AGENCE SANS ÉMISSION DE CHÈQUE AVEC OU SANS ACCRÉDITIF⁽²⁾

i

DEFINITION ACCRÉDITIF : Autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne domiciliaire lui permettant de demander un remboursement avec préavis en une ou plusieurs fois sur son Livret A, Livret B, CEL ou CDD par espèces ou par chèque de banque dans une autre Caisse d'Epargne et lui permettant de retirer des sommes d'un montant supérieur au montant applicable à une demande de retrait sans préavis.

Pour les clients hors Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

• Retrait standard avec accréditif ⁽¹⁾	Gratuit
• Retrait sans accréditif ⁽¹⁾ (opération nécessitant une prise de contact auprès de la Caisse d'Epargne où est domicilié le compte dans la limite de 300 € maximum sur 7 jours glissants)	5,00 €

Pour les clients Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

• Délivrance d'un accréditif	Gratuit
------------------------------	---------

LES OPÉRATIONS SUR LIVRET A

• Ouverture/clôture de compte sur livret	Gratuit
• Versement	Gratuit
• Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque :	
- Au guichet de sa Caisse d'Epargne	Gratuit
- Au guichet d'une autre Caisse d'Epargne (dont opération à distance avec ou sans accréditif et opération à distance retrait dépannage)	Gratuit
• Émission d'un chèque de banque	Gratuit
• Émission d'un virement occasionnel SEPA à partir du Livret A	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Ouverture/clôture de livret d'épargne	Gratuit
• Cotisation Carte Nomade (carte de retrait)	Gratuit
• Attestation d'avoirs à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	20,20 €
• Arrêté de compte pour liquidation de communauté	57,00 €
• Délivrance d'un relevé IFI (Impôt Fortune Immobilière)	93,50 €
• Duplicita d'IFU (Imprimé Fiscal Unique)	24,10 €
• Frais de tenue de compte sur Livret inactif ⁽²⁾	30,00 €

PERSONNES PROTÉGÉES

• Réédition synthèse annuelle des comptes / Relevé Annuel Personnes Protégées	18,20 €
• Attestation d'avoirs détenus à la CEBPL par la personne protégée	18,20 €
• Arrêté de compte lors d'un changement de représentant légal	18,20 €
• Recherche sur opérations historisées 2 ans avant la date de mise sous protection	31,50 €

■ PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRE ORDINAIRE, PEA ET PEA PME

Gratuit pour les moins de 26 ans, applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 de l'année précédente.

i

Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre. La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

⁽¹⁾ La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, livret B et Compt. Epargne Logement.

⁽²⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débitti dans la limite du plafond réglementaire. Définition du compte inactif au sens de l'article L312.19 du Code Monétaire et Financier disponible dans la rubrique ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte.

• Compte d'instruments financiers ⁽¹⁾ composé :	
- Uniquement de Parts Sociales	Gratuit
- Uniquement de différentes valeurs Caisse d'Epargne (OPCVM, emprunts Ecureuil, Parts Sociales)	29,90 €/an
- De valeurs Caisse d'Epargne et d'autres valeurs ou exclusivement d'autres valeurs :	
Commission proportionnelle	0,25 %
+ commission fixe	4,40 €/ligne/an
(Minimum de perception 35,00 €/an, Maximum de perception 325,00 €/an)	
• Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée	35,20 €/an

ORDRES DE BOURSE

	Agence	Direct Ecureuil Internet*
Commission (en pourcentage du montant de l'ordre)	1,50%	0,35%
Minimum par ordre	16,50 €	7,50 €
Ordre annulé avant exécution	11,10 €	Gratuit
Ordre non exécuté, tombé	11,10 €	Gratuit

* coût de connexion selon votre opérateur

AUTRES SERVICES

Achat et ventes de titres

• Parts Sociales : souscription, rachat, gestion	Gratuit
• Courtage bourses étrangères (minimum 60 € - maximum 290 €)	Nous consulter

Service Bourse Esprit Ecureuil

• Assurance Moins-Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽²⁾	7,00 €/an
• Prise de bénéfice	10,00 €/an
• Abonnement et répartition d'investissement	Gratuit
• Forfait services	12,00 €/an

AUTRES PRESTATIONS

• Ouverture de compte-titres ordinaire ou Plan d'Epargne en Actions (PEA)	Gratuit
• Frais de transfert de compte d'instruments financiers ⁽¹⁾	Gratuit
- vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
- vers un autre établissement	131,00 €
• Paiement de coupons et dividendes	Gratuit
• Attribution d'actions	Gratuit
• Détachement de droits	Gratuit
• Titres non cotés (ouverture et gestion de dossier)	Gratuit
- Ouverture de dossier	210,00 €/opération
- Gestion de dossier (rachat, échange)	100,00 €/opération
• Souscription d'OPCVM d'un autre établissement	30,20 €/OPCVM souscrit
• Remboursement de titres de capitalisation hors réseau	51,20 €/titre
• Mise en nominatif pur sur comptes-titres ordinaires	12,70 €/ligne
• Clôture d'un compte d'instruments financiers ⁽¹⁾	35,70 €

SERVICES DE GESTION PRIVÉE ET BANQUE PRIVÉE

• La gestion sous mandat	Nous consulter
--------------------------	----------------

⁽¹⁾ Compte d'instruments financiers : dénomination d'un compte-titres, dont PEA.

⁽²⁾ Assurance Moins-Values Bourse Esprit Ecureuil est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur. Tarif en vigueur au 01/10/2019.

8 ASSURANCES ET PREVOYANCE

ASSURANCES POUR VOUS ET VOS PROCHES

- Complémentaire Santé ⁽¹⁾
- Garanties des Accidents de la Vie ⁽¹⁾
- Garantie Obsèques ⁽²⁾
- Prévoyance Décès ⁽²⁾
- Dépendance ⁽³⁾

ASSURANCES POUR VOS BIENS

- Automobile ⁽¹⁾
- Habitation ⁽¹⁾
- Télésurveillance ⁽⁴⁾
- Appareils multimédia portables
 - Sécur'Média Individuelle ⁽¹⁾⁽⁵⁾
 - formule 1 dont 3,00 € de frais de gestion
 - formule 2 dont 3,00 € de frais de gestion
 - Sécur'Média Famille ⁽¹⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾
 - formule 1 dont 3,00 € de frais de gestion
 - formule 2 dont 3,00 € de frais de gestion
- Assurance Mobile ⁽¹⁾⁽⁷⁾
- Assurance Mobile avec mensualisation de la prime ⁽¹⁾⁽⁵⁾ 35,60 €/an soit 2,97 €/mois

ASSURANCES POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Protection Juridique ⁽¹⁾⁽⁵⁾ dont 4,00 € de frais de gestion 86,68 €/an
Pour l'ancienne offre ⁽¹⁾⁽⁷⁾ souscrite avant le 24/03/2014
dont 4,00 € de frais de gestion
- Assurance sur Epargne ⁽¹⁾⁽⁵⁾ dont 3,00 € de frais de gestion 75,28 €/an
Pour l'ancienne offre ⁽¹⁾⁽⁷⁾ souscrite avant le 22/11/2010
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement⁽⁷⁾
 - Assurance sur compte formule Individuelle ⁽¹⁾⁽⁵⁾ 36,00 €/an
 - Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾ 18,30 €/an
 - Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa ⁽¹⁾ 13,20 €/an
- Service Opposition ⁽¹⁾ 22,00 €/an
- Satellis Assurance ⁽¹⁾ 15,70 €/an

⁽¹⁾

DÉFINITION: Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

⁽¹⁾ Assurances Moyens de paiement, Assurance sur Compte, Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne, Service Opposition, Satellis Assurance, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Assurance Mobile, Garanties Santé, Garanties des Accidents de la Vie, Assurance AUTO, Assur'Toit sont des contrats BPCE Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽²⁾ SECUR' Obsèques, SECUR' Urgence et SECUR' Famille sont des contrats de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par inter Mutuelles Assistance, entreprise régie par le Code des assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽³⁾ Sous réserve de commercialisation. Ecureuil Assistance Vie est un contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Flässistance International, entreprise régie par le Code des assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁴⁾ Télésurveillance proposée par la Caisse d'Epargne est une prestation de télésurveillance réalisée par IMA Protect, marque commerciale d'Inter Mutuelles Téléassistance, 10 rue Henri Pichot, BP 52347, 44323 Nantes cedex 3, S.A.S.U au capital de 1300000 € - 422715458 RCS Nantes - Autorisations CNAPS n° AUT-044-2112-10-09-20130351265 et AUT-049-2112-11-18-20130357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

⁽⁵⁾ Tarif en vigueur au 01/10/2019.

⁽⁶⁾ Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

⁽⁷⁾ Arrêt de commercialisation.

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

42,60 €/an
84,60 €/an
61,60 €/an
115,60 €/an
32,59 €/an
35,60 €/an soit 2,97 €/mois

86,68 €/an
75,28 €/an
27,00 €/an
24,00 €/an
36,00 €/an
18,30 €/an
13,20 €/an
22,00 €/an
15,70 €/an

■ NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 ⁽¹⁾⁽²⁾, Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE /VOL : 09 69 36 39 39 ⁽¹⁾, Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 ⁽¹⁾, Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

9

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

■ FRAIS DE LOCATION DE COFFRE-FORT

(COMPARTIMENT AVEC ASSURANCES*)

	Dimensions			
	Petit : - de 20 dm ³	Moyen : 20 à 39 dm ³	Grand : 40 à 59 dm ³	Très grand : 60 dm ³ et +
Frais de location de coffre-fort par an	86,00 €	125,00 €	169,00 €	228,00 €

* Pour connaître le montant maximum des valeurs assuré par compartiment loué, consulter les conditions particulières de votre contrat de location ou contacter votre agence

- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs). Nous consulter
- Re-fabrication de clés suite à perte ou vol Nous consulter

■ SUCCESSION

Ouverture du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt :	Tarifs
Assurance-vie et non vie, Crédits, concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), Compte professionnel Coffres, Coffre-Fort Numérique	
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,5 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayant droit 9,50 € (hors Pompes Funèbres)
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres 3,80 € (Cf. Section 3 de la brochure « Vos moyens et opérations de paiement »)
- Succession internationale 75,00 €
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture/date de décès > 1 an 70,00 €

⁽¹⁾ Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

⁽²⁾ Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances..

10

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

■ CHANGE MANUEL

(Réservé aux clients de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire)

ACHAT ET VENTE DE BILLETS BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de service (% du montant de l'opération) : 3,20 % (minimum 5,40 €/opération)

■ VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Émission d'un virement non SEPA en euro

- Commission de transfert 0,1 % (minimum 18,70 €/opération)
- Frais correspondants (frais à la charge du donneur d'ordre) 16,50 €
- Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes) 21,10 €
- Frais de virement émis vers la banque BCP Maroc (frais à la charge du donneur d'ordre) (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) 5,00 €

Émission d'un virement non SEPA en devises

- Commission de transfert 0,1 % (minimum 18,70 €/opération)
- Commission de change 0,05 % (minimum 14 €/opération)
- Frais correspondants (frais à la charge du donneur d'ordre) 16,50 €
- Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes) 21,10 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

- Sans Change
 - Commission de rapatriement 12,30 €
- Avec Change
 - Commission de rapatriement 12,30 €
 - Commission de change 0,05 % (minimum 14,00 €)

■ CHÈQUES

REMISE DE CHÈQUE ÉTRANGER ⁽¹⁾

Chèque libellé en euros

- Commission d'encaissement 0,1 % (minimum 12,00 €/opération)

Chèque libellé en autres devises

- Commission d'encaissement 0,1 % (minimum 12,00 €/opération)
- Commission de change 0,05 % (minimum 14,00 €/opération)

Chèque étranger impayé (en euros ou autre devise)

22,80 €

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

Chèque libellé en euros uniquement

- Commission de transfert 0,1 % (minimum 18,70 €/opération)

⁽¹⁾ Disponibilité des fonds - Les fonds sont disponibles dans un délai de 15 jours ouvrés maximum après la date de remise au guichet de l'agence .

11 TARIFICATION SPECIFIQUE AGENCE À DISTANCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

■ OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TENUE DE COMPTE

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN 5,00 €
Opération effectuée par un téléconseiller

■ VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- FRAIS PAR VIREMENT VERS UNE AUTRE BANQUE 5,00 €
 - Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,00 €
Opération effectuée par un téléconseiller
- AUTRES OPÉRATIONS 5,00 €
 - Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement 5,00 €
Opération effectuée par un téléconseiller

PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA

- ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE
- À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €
Opération effectuée par un téléconseiller

12 RESOUDRE UN LITIGE

■ VOTRE CAISSE D'EPARGNE: VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute :

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller [en agence/e-agence] est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au service relations clientèle.

• PAR ÉCRIT :

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Service Relations Clientèle
15 Avenue de la Jeunesse
CS 30327 - 44703 ORVAULT Cedex

• PAR INTERNET :

Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :

www.caisse-epargne.fr

Contacts - Numéros utiles - Service Relations Clientèle.

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ VOTRE RECURS EN MÉDIATION: VOTRE DERNIER RECURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du **Service Relations Clientèle**, vous pouvez saisir gratuitement un Médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par courrier :	Par internet :
Monsieur le Médiateur CS151 75422 Paris Cedex 09	www.lemediateur.fbf.fr

- Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres :

- Soit la Fédération Bancaire Française, par voie postale à Monsieur le Médiateur CS151 75422 PARIS Cedex 9, ou en déposant votre réclamation sur le site internet <http://lemediateur.fbf.fr> (bouton « accéder au formulaire ») ;
- Soit le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier postal à l'attention de Madame, la médiatrice – 17 place de la Bourse- 75082 Paris cedex 2 ou par formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

Votre choix étant définitif pour ce litige.

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par courrier :	Par internet :
La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09	https://www.mediation-assurance.org

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.



Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr

(coût de la connexion selon votre opérateur)



Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1.315.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin CS 10305 44003 NANTES Cedex 1 – 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, garantie par la CECC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 442919 La Défense Cedex Crédit photo : Getty Images - Conception : Nyl Communication - 2019

ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS AU 07/12/2020

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi- systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	-	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit			

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> OFFRES SATELLIS

DÉFINITION : SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽¹⁾ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽²⁾), le Service Opposition⁽²⁾, Satellis Assurance⁽²⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE

- Avec la fourniture d'une carte de retrait interbancaire et internationale NOMÉA **2,30 €/mois**
Tarification Jeunes de 12 à 17 ans : **1,00 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de retrait Equilibra sans code **2,30 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de retrait interbancaire et internationale Equilibra (arrêt de la commercialisation) **2,30 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de retrait majeurs protégés (arrêt de la commercialisation) **2,30 €/mois**

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE PLUS

- Avec la fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron Sensea (arrêt de commercialisation à partir du 1^{er} janvier 2021) **3,20 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique Visa classic à contrôle de solde systématique **3,20 €/mois**
Tarification Jeunes de 12 à 17 ans : **1,00 €/mois**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS AU 07/12/2020

COTISATION CARTE Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	Visa Classic	Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique
18/25 ans -50 %						
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)				134,00 €	42,00 €	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	300,00 €	200,00 €	134,00 €	42,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						36,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)						36,00 €

RETRAIT D'ESPÈCES

DÉFINITION : RETRAIT D'ESPÈCES (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Retrait d'espèce en euros

- Retraits d'espèces (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque et autres Caisses d'Epargne) **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

(1) Carte uniquement commercialisée pour les détenteurs des offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS AU 07/12/2020

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi- systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	-	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit			

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> OFFRES SATELLIS

DÉFINITION : SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽¹⁾ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽²⁾), le Service Opposition⁽²⁾, Satellis Assurance⁽²⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE

- Avec la fourniture d'une carte de retrait interbancaire et internationale NOMÉA **2,30 €/mois**
Tarification Jeunes de 12 à 17 ans : **1,00 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de retrait Equilibra sans code **2,30 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de retrait interbancaire et internationale Equilibra (arrêt de la commercialisation) **2,30 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de retrait majeurs protégés (arrêt de la commercialisation) **2,30 €/mois**

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE PLUS

- Avec la fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron Sensea (arrêt de commercialisation à partir du 1^{er} janvier 2021) **3,20 €/mois**
- Avec la fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique Visa classic à contrôle de solde systématique **3,20 €/mois**
Tarification Jeunes de 12 à 17 ans : **1,00 €/mois**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS AU 07/12/2020

➤ OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- L'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- Un changement d'adresse une fois par an **3,00 €/mois soit 36,00 €/an**
- Cotisation d'une carte Visa Electron Sensea⁽¹⁾⁽²⁾ ou d'une carte à contrôle de solde systématique pour le cotitulaire d'un compte joint **13,20 €/an soit 1,10 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 **4,00 €/opération**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁵⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁶⁾**

(1) Débit immédiat uniquement.

(2) La carte Visa Electron Sensea n'est plus commercialisée à partir du 1^{er} janvier 2021.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(5) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



CAISSE D'EPARGNE
BRETAGNE PAYS DE LOIRE